

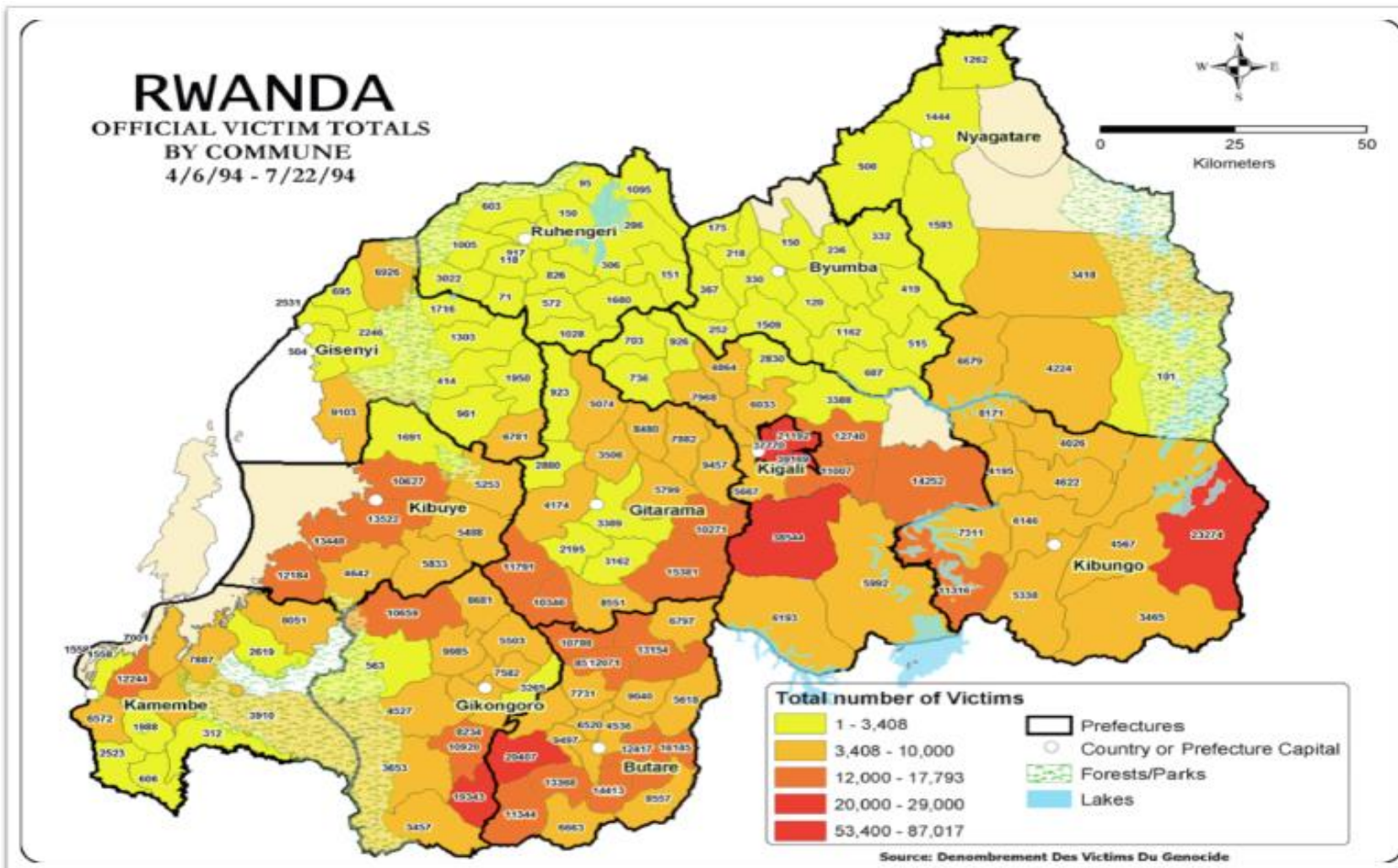
# Rwanda 1994

Le génocide des Tutsi

# Carte du Rwanda

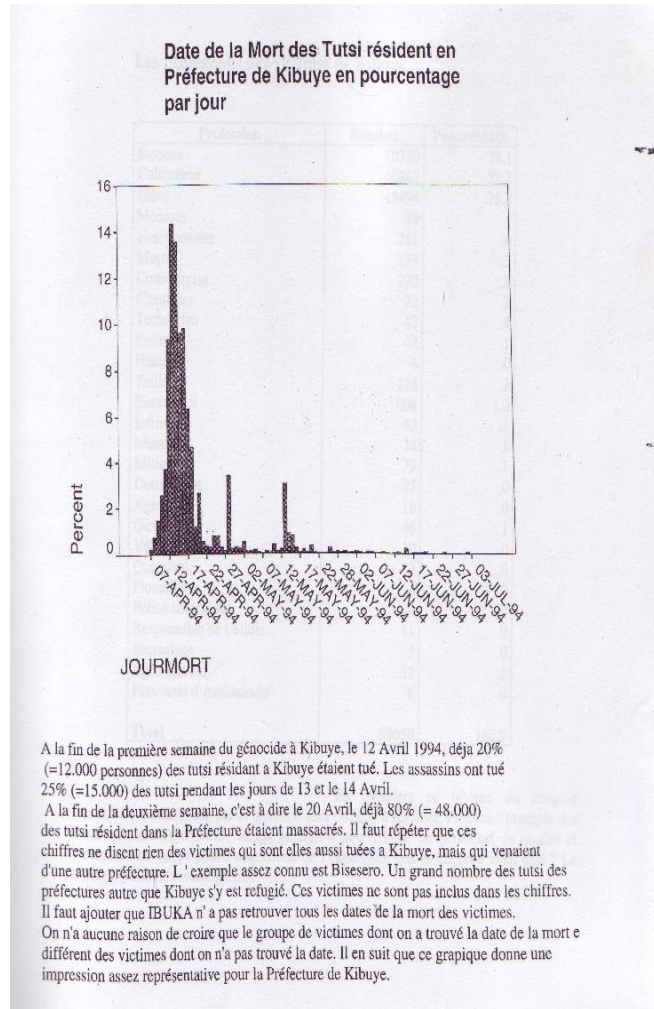
## Effectifs des victimes

Source: MINALOC, Recensement des victimes du génocide d'avril, Kigali, avril 2004



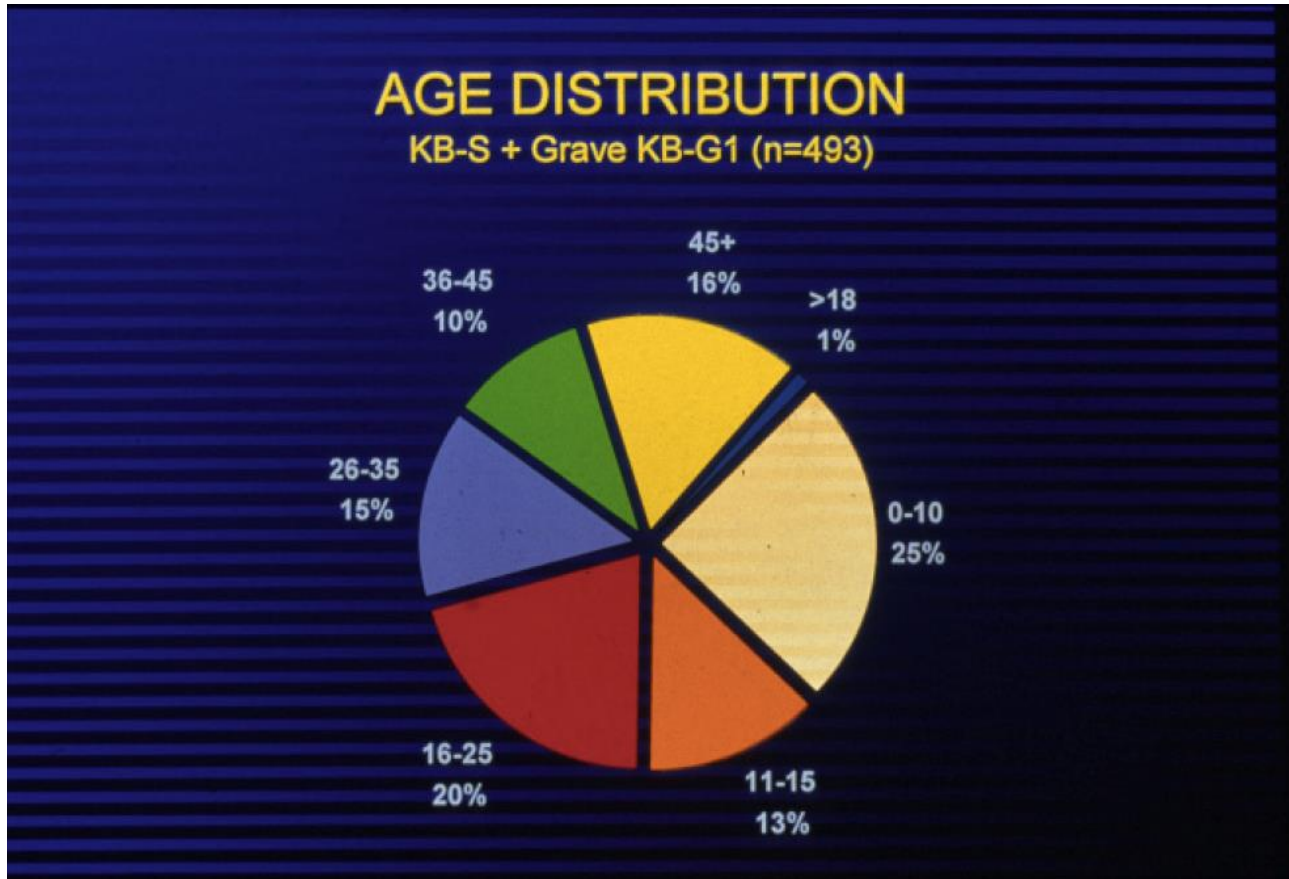
# L'intensité des massacres: l'exemple de la préfecture de Kibuye

Source: Ibuka, *Dictionnaire nominatif des victimes du génocide en préfecture de Kibuye*, Kigali, 1999.



## Rupture de la filiation et radicalité de la violence génocide: le massacre des enfants

Source: Physicians for Human Rights, Expertise médico-légale, Kibuye, Dr Bill Haglund, 1996.



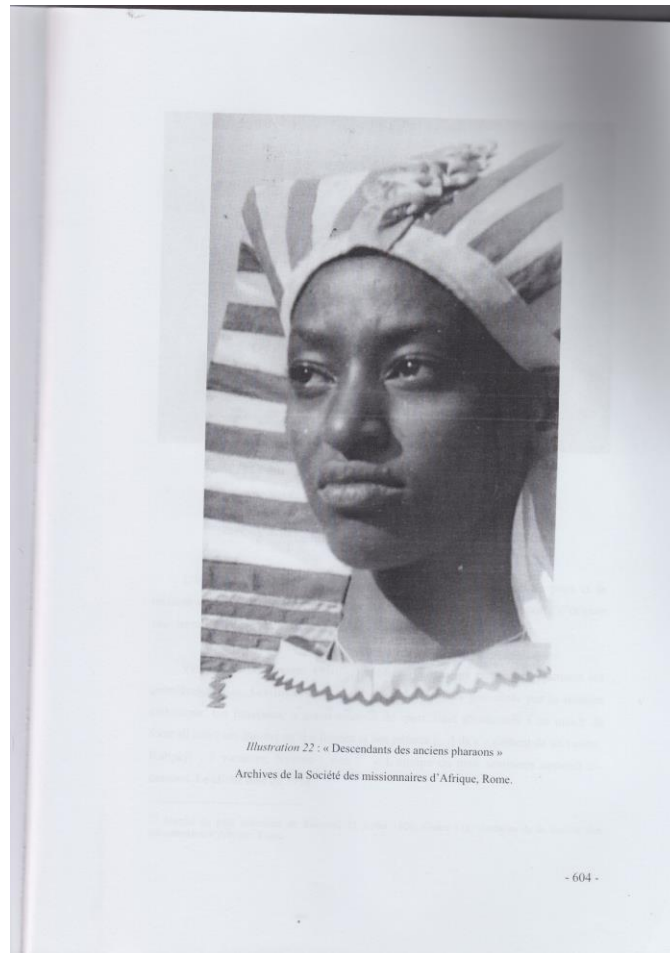
M. Piron, *Servir*, Bulletin des anciens élèves d'Astrida,  
1948

« De race caucasique, aussi bien que les Sémites et les Indo-Européens, les peuples hamitiques n'ont à l'origine rien de commun avec les nègres. (...) C'est surtout au Ruanda-Urundi que les Hamites de l'Est ont donné leur mesure.

Physiquement, ces races sont superbes; malgré d'inévitables métissages résultant d'un contact prolongé avec les nègres, la prépondérance du type caucasique est restée nettement marquée chez les Batutsi. Leur taille élevée – rarement inférieure à 1m80, la finesse de leurs traits imprégnés d'une expression intelligente, tout contribue à leur mériter le titre que leur ont donné les explorateurs: nègres aristocratiques. »

# Le mythe hamitique: Les Tutsi descendants des Pharaons

Source: Archives des Missionnaires d'Afrique, Rome.



# Représentation photographique de la hiérarchie des races dans le discours missionnaire.

## Le corps tutsi et la vision de la supériorité raciale

Source: Archives des Missionnaires d'Afrique, Rome



*Illustration 12 : « Sans titre »*

Archives de la Société des missionnaires d'Afrique, Rome.

Où la mobilisation des *Intore* s'articule à la définition d'un « idéal-type » réifié en jeune représentant d'une « race africaine supérieure ». En projetant l'image de ce jeune homme vers l'éternité que représente le ciel, le contre-plongé accentue sa taille et le présente comme l'un des gardiens du royaume chrétien en cours de consécration.

# Lettre du Mwami Charles Mutara Rudahigwa au Résident du Ruanda

18 mai 1957

Archives africaines, ministère belge des Affaires étrangères

RESIDENCE DU RUANDA  
CENTRE ADMINISTRATIF INDIGÈNE  
DU PAYS.-

Nr 455/A.I.3.

NOTE POUR MONSIEUR LE RESIDENT DU RUANDA  
AU SUJET DES INDICATIONS RACIALES DANS LES DOCUMENTS  
OFFICIELS.

Suite aux arguments repris à la lettre de Monsieur le Commissaire Provincial Leroy dont vous m'avez communiqué la teneur lors de mon dernier passage à Kigali, j'ai l'honneur de vous communiquer mes observations au sujet de la position prise par Monsieur le Commissaire Provincial.

Je m'étonne d'autant plus de cette prise de position qu'au cours d'une conversation avec Monsieur le Vice-Gouverneur Général Harroy celui-ci avait paru favorable au vœu exprimé par le Conseil Supérieur du Pays du Ruanda.

Tout d'abord j'estime que les arguments soulevés par Monsieur le Commissaire Provincial devraient plutôt rendre le Gouvernement favorable à la thèse du Conseil Supérieur du Pays, l'égalité de droits, la différenciation de moins en moins marquée des caractères somatiques, l'existence de Batutsi appauvris et de bahutu enrichis tous ces éléments préchent au contraire en faveur d'une suppression des mentions sociales dans les documents officiels.

De plus la mention à inscrire dans ces documents officiels dépend uniquement de la déclaration de l'intéressé et ne repose souvent sur aucun fondement réel. Rien des bahutu se déclarent batutsi et bien des batutsi appauvris n'osent plus se déclarer tels. Au point de vue politique des bahutu et même certains bahutu ont été nommés chefs par les Rami du Ruanda. Par alliance de ces chefs avec des familles Batutsi les différences sociales et raciales se sont applanies au point que toute distinction est devenue impossible. N'empêche qu'aujourd'hui tous les descendants de ces autorités indigènes se disent batutsi.

J'estime qu'il est beaucoup plus logique de porter dans les documents officiels des mentions fixant la profession des intéressés tels que par exemple, agriculteur, éleveur, artisan, commis etc.. Ces renseignements sont beaucoup plus que les mentions anciennes susceptibles de fournir au Gouvernement des indications sur l'évolution de la représentation paysanne et artisanale dans les conseils qu'une pure différenciation sociale ou historique.

Pourrait-on nous préciser à propos de quels problèmes et quelles indications utiles ces mentions fournissent encore à l'Etat.

La mention Wallon ou Flamand est-elle indiquée dans les documents officiels concernant les belges? Pourtant le Gouvernement belge pourrait également retirer des renseignements utiles de ces mentions. Peut être ne le fait-il pas pour ne pas augmenter les discussions linguistiques.

Le fond du problème est que ces mentions qui ne correspondent plus qu'à une réalité historique et n'ont plus aucun fondement réel, sont exploitées actuellement à des fins politiques par certains journaux et publications dans le but de créer dans le pays des factions opposées et sont montées en épingle par des personnes mal intentionnées comme les termes "prolétaires" et "capitalistes" dans les pays européens. Nous n'avons qu'à faire de ces oppositions sociales chez nous.

Pourquoi le Gouvernement doit-il avoir l'accord de l'Urundi pour qu'une ment



« De plus la mention à inscrire dans ces documents officiels dépend uniquement de la déclaration de l'intéressé et ne repose sur aucun fondement réel. Bien des bahutu se déclarent batutsi et bien des batutsi appauvris n'osent plus se déclarer tels. Au point de vue politique des bahutu et même certains batwa ont été nommés chefs par les Bami du Ruanda. (...)

La mention Wallon ou Flamand est-elle indiquée dans les documents officiels concernant les belges? »


Paul del Perugia, *Les Derniers Rois mages*, Paris,  
Phebus, 1978

« Les Hamites ne sont ni négroïdes ni européïdes. L'origine de leur race splendide demeure toujours mystérieuse. (...) Sur les Bantous, ils exerçaient une fascination plus grande encore. Le sentiment de majesté qu'inspire cette minorité par sa seule prestance physique, joua un rôle déterminant dans l'organisation rwandaise. Chez les paysans, il provoqua le complexe d'infériorité qui les anéantissait et n'a pas encore disparu. » p.37

# Fiche de recensement administratif: le marquage « ethnique », élément d'identification central

Source: coll. Mémorial de Gisozi

Republika y'u Rwanda  
République Rwandaise  
Ministeri y'Ubutegetsi bw'igihugu  
n'Amajyambere ya Komini  
Ministère de l'Intérieur  
et du Développement Communal.

 **IFISHI Y'IBARURA**

FICHE INDIVIDUELLE DE RECENSEMENT N° 40.855

5543

55/11/89

Préfecture **KIGALI** Etabli le **25/11/89**  
Préfecture

**I. IBIMURANGA - IDENTITE**

Komini **NYARUGENGE**  
Commune

1. Amazina **LIBAGIZA Marie Rose**  
Noms et Prénoms

2. Igitsina **Feminin**  
Sexe

3. Se **KAGARO**  
Père

4. Nyina **MUSANABERA**  
Mère

5. Ubwoko (Hutu, Tutsi, Twa, Naturalisé)  
Ethnie

6. Aho yavukiye **RUMBA - TARE**  
Lieu de naissance

7. Italiki yavukiyeho **2/10/68**  
Date de naissance

8. Aho ababyeyi batuye **KIMISANGE**  
Domicile des parents

9. Umwuga wa Se **Enseignant**  
Profession du Père

10. Umwuga wa Nyina **D.C.**  
Profession de la Mère

11. Uko ababyeyi bashakanye **Légalement**  
Nature de l'union des parents

12. N° ya Karita imuranga **Cfr. fiche n° 32421/TARE**  
N° de la C.I.

13. Umwuga **Etudiante**  
Profession

14. Ubulyo yashatse  
Nature de l'union


15. Italiki n'aho bashyingirirwe  
Date et lieu de mariage

16. Izina ly'uwu bashakanye  
Nom de l'époux (se)

17. N° ya Karita iranga uwu bashyingiranywe  
N° de la C.I. du conjoint

18. Aho atuye **KIMISANGE**  
Domicile

19. Italiki n'aho yavukiye  
Date et lieu de naissance du conjoint



# Carte d'identité

Moti: 3




**Amazina y'abana n'igihe bavukiye**  
Noms, prénoms et date de naissance des enfants

Amazina Noms et Prénoms	Yavutse kuwa No. sis.	Igitsina Sexe
1. Umurumuna	27/8/98	M
2. Umurumuna	13/8/88	F
3. Umurumuna	16/4/88	F
4. Umurumuna	15/4/98	M
5. ....	.....	.....
6. ....	.....	.....
7. ....	.....	.....
8. ....	.....	.....
9. ....	.....	.....
10. ....	.....	.....
11. ....	.....	.....

**Ubwoko (Mutu, Tutsi, Twa, Naturalisé)**  
Ethnie: *Bashamba*

**Aho yavukiye** ... *Bashamba*  
Lieu de Naissance:

**Italiki yavutseho** ... *1954* .....  
Date de Naissance:

**Umwuga** ... *uzi* .....  
Profession:

**Aho atuye** ... *Bushamba* .....  
Lieu de domicile:

**Amazina y'uwo bashakanye**  
Noms du Conjoint: *MARANDA*

**N° C.I.** *5104* .....

Umuhamya umuhamya inkumwe cywa nyirayo

# La caricature extrémiste

## Les atrocités du FPR et la collaboration des Hutu à la trahison du « peuple majoritaire »

Source: *Karamampaka*, mars 1993, n°14



# La presse extrémiste

## Appel à la solidarité raciale des Hutu

Source: *Kangura*, N°6, décembre 1990, version internationale

### A TOUS LES HUTU DU MONDE!

- Redécouvrez votre ethnie car les tutsi vous ont appris à la méconnaître. Vous êtes une ethnie importante du groupe Bantou dont le nombre dépasse les 15.000.000 d'habitants en Afrique Centrale et orientale.
- Faites la promotion de votre culture notamment celle de votre langue le GIHUTU dont le Kinyarwanda et le Kirundi ne sont que des sous-groupes.
- Votre ethnie ne peut être considérée comme une honte, ni comme un mythe: elle est vivante, elle est matérielle. Parlez-en, de son histoire, de son état actuel et de son évolution. Il est fatal d'ignorer ou de cacher son identité ethnique.
- Sachez qu'une minorité orgueilleuse et sanguinaire se meurt entre vous pour vous diluer, vous diviser, vous dominer et vous massacrer.
- Sachez aussi que le rêve des pays sans ethnies que se nourrissent les tutsi est un leurre. Que la Yougoslavie, la Belgique et l'ancienne U.R.S.S. vous servent de leçon!
- Les Tutsi qui proposent l'effacement de l'ethnie possèdent un code franc-maçonnique qui leur permet de se reconnaître entre eux. Avant d'être belge, le flamand est flamand et le wallon est wallon. La nation est au dessus des ethnies mais elle se construit par elles. La nation est artificielle mais l'ethnie est naturelle. Tous les pays qui ont voulu se construire en ignorant les composantes ethniques se sont finalement disloqués. C'est le cas de l'URSS et de la Yougoslavie au moment où la Belgique tient bon. Les Slaves, les croates, les Tatars, les Kurdes, les Kasaks... existent. Pourquoi non les Hutu et les Tutsi?
- Mettez en place sans plus tarder un centre culturel Hutu (CCH) qui serait une branche du CICI-BA. Le siège serait installé à Kigali avec deux succursales à Bujumbura et à Goma.
- Mais sachez tout aussi que parmi vous, il y a des traîtres qui, dans leur léthargie jouent le rôle inconscient de vous espionner et de vous diviser.
- Allez en aide à vos frères en détresse au Burundi où le V<sup>e</sup> génocide est en cours depuis le 24/12/1991.
- Sachez enfin que vous avez un organe d'expression qu'est KANGURA. Soutenez-le. A travers lui, faites connaître à vos frères vos problèmes, vos observations, vos suggestions et vos idées.

N.B.: Cette invitation n'est pas à comparer au plan de colonisation Tutsi de 1962. Il s'agit d'un appel au peuple Hutu pour son unité, pour se connaître, s'aimer et se servir.

KANGURA.

# « Les Dix commandements des Bahutu » (Original)

Source: *Kangura*, n°6, décembre 1990.

N° 6 — Décembre 1990 page 8

## 5. VOICI LES 10 COMMANDEMENTS.

1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu :

- qui épouse une mututsikazi ;
- qui fait d'une Umututsikazi sa concubine ;
- qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.

2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !

3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.

4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie.

« RIZABARA UWARIRAYE »

Par conséquent, est traître tout

Muhutu :

- qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires ;
- qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'un Mututsi ;
- qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi ;
- qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...)

5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.

6. Le secteur de l'Enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement Hutu.

7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.

8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.

9. — Les Bahutu, où qu'ils soient doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu.

— Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous.

— Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.

— Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.

10. La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'Idéologie Hutu, doivent être enseignés à tous les Muhutu et à tous les niveaux.

Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie.

Est traître tout Muhutu qui persécute son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.

## « Les Dix Commandements des Bahutu

« Source: *Kangura*, n°6, décembre 1990

### Extraits

1. Tout Hutu doit savoir qu'une femme tutsi, où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Hutu qui :
  - épouse une femme tutsi
  - fait d'une femme tutsi sa concubine
  - fait d'une femme tutsi sa secrétaire ou sa protégée
2. Tout Hutu doit savoir que nos femmes Hutu sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme et d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
3. Femmes hutu, soyez vigilantes, ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la maison.
4. Tout Hutu doit savoir qu'un Tutsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie.
- (...)
7. Les Forces armées rwandaises doivent être exclusivement Hutu (...) Aucun militaire ne doit épouser une femme tutsi.
8. Les Hutu doivent cesser d'avoir pitié des Tutsi. »



**Les massacres justifiés au nom de la guerre défensive:**

**Léon Mugesera, Kabaya, 22 novembre 1992**

**(Extrait)**

Source: traduction du discours en français par Thomas Kamanzi, Cour fédérale du Canada

« N'ayez pas peur, sachez que celui à qui vous ne couperez pas le cou, c'est celui-là même qui vous le coupera. Je vous dis donc que ces gens-là devraient commencer à partir pendant qu'il est encore temps et à aller habiter parmi les leurs ou aller même parmi les « Inyenzi » (les cafards) au lieu d'habiter parmi nous en conservant des fusils, pour que quand nous serons endormis, ils nous tirent dessus. »

# L'ethno-nationalisme des extrémistes hutu

Source: *Kangura*, n°9, janvier 1991

## *Où la langue des Seigneurs s'est-elle égarée ?*

**L**es tutsi disent qu'ils furent à Canaan. Dans ces conditions, ils seraient les survivants du massacre des cananéens par les hébreux.

Ils disent également qu'ils étaient seuls dans l'antique Egypte où ils auraient, plaident-ils, construit les pyramides, et ce malgré leur paresse légendaire.

Histoire de se mettre toujours en bonne place ! Que les historiens s'y mettent plus sérieusement que par le

passé. Les tutsi étaient en Somalie et en Abyssinie et nulle part ailleurs. Tout au plus, ils peuvent se vanter d'être les bâtards du Roi Salomon par la Reine de Saba.

Mais en tout cela, un énigme persiste. Quelle langue parlaient les tutsi avant d'épouser le Gihutu ?

Si on parvenait à identifier la langue tutsi, on peut suivre leurs traces comme il est simple pour les bantous de connaître leurs origines.

Ils avaient et c'est indéniable une langue à eux mais à l'instar de tous les nomades du monde, ils l'ont perdue. Où ?

Certains noms tutsi, incompréhensibles, en linguistique bantoue sont des restes de cette langue perdue. Les exemples sont légion :

- Kansayisa
- Kayisire
- Murebwayire
- Mukayina
- Benzayire
- Kagwicsagc

etc... Historiens, linguistes, anthropologues et tous les spécialistes des Sciences humaines vous avez du pain sur la planche. Allez à la découverte de cette langue tutsi perdue. Il n'est pas juste qu'un seigneur n'ait pas une langue à lui. Personne ne s'appropriera le Gihutu et personne ne falsifiera en Kinyarwanda.

Sinon l'honneur et la dignité ne peuvent pas être justifiés chez celui qui n'a ni langue ni culture.

KANGURA

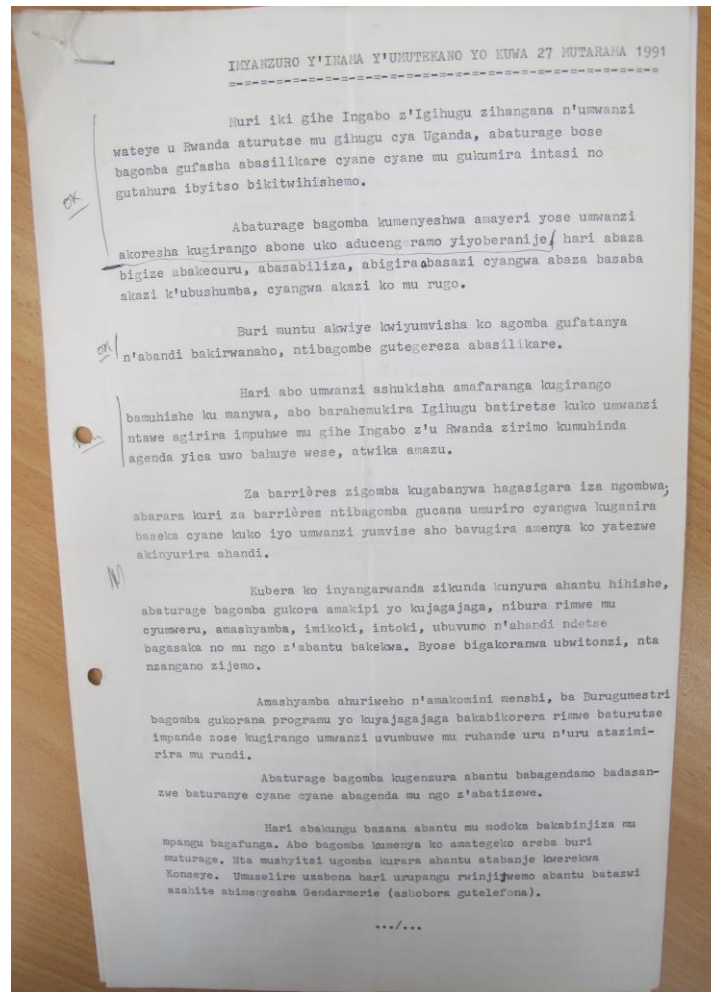
## Les miliciens *Interahamwe*

Source: ORINFOR, octobre 1992



# Compte-rendu de la réunion de sécurité du 27 janvier 1991 en préfecture de Gisenyi

Archives administratives de Gisenyi, fonds conservé à la CNLG.



Muri iki gihe abasilikare bari bamenyerere kuzenzura mu Kiyaga cya Kivu bagiye ku rugamba, abaturage bagomba kuzenzura abantu banyura mu Kivu. Komini Kayove ijye yohereza abapolisi mu birwa bya Wawu na Bagarura kugira ngo barebe uko umutekano waho wifashe.

Abantu bagendera muri Bus bakwiye kujya bagenzurwa binjira kandi bagera aho baviremo bakagenzurwa umwe umwe.

Umuturage witwa BASARAMA wo mu Byahi ukelwa kuba afitanye umubano n'inkotanyi akwiye kuzenzurwa buri gihe, abagenda iwe bakazafatwa.

Umuturage witwa BAZATUMA Ezéchiel wo muri Segiteri Muli Komini Kanama washebeje Konseye yandikira Ministri avuga ko Konseye ari icyitso cy'inyenzi, akazana abantu bagasaka urugo rwa Konseye, agomba kubihanirwa. Ahite afatwa afungwe kandi IPJ akazakurikirana icyo kibazo. Burugumestri azakoreshe inama muri Segiteri Muli asubize Konseye icyubahirwo cye, asobamurire abaturage uko ikibazo giteye.

Muri za barrières hari abasaba ruswa cyangwa bakaka amafaranga ku ngufu kugirango bareke abantu batambuke. Abakora ibyo bagomba kubihanirwa.

Mu mujyi, abaturage bagomba kuzenzurana ubwitonzi abantu bagendagenda. Kuwa kabiri hazakorwa Umuganda wo gutema ibihuru byose.

Intabara niramuka irose, abaturage ntibagomba guhunga ahubwo bagomba gufatanyaga bagakoresha intwari basanganywe bakirwanaho; ubwinshi bwabo nayo ni intwari ikomeye.

#### IBYIHOPIRWA

- 1.- Gukoresha inama zo kumenyeshya abaturage uko bagomba kwifata. Muri ubwabo hazaba inama ya Prefe ejo tariki ya 28/1/91 kuri stade Umuganda, saa tanu.
- 2.- Gukoresha Umuganda wo gutema ibihuru.
- 3.- Kugabanya za barrières hagasigara nke, gushyiraho abantu bazi gucoma nza ibyangombwa, ntibacane kandi ntibahagurire cyane.
- 4.- Gushyiraho amakipi y'abantu bagenzurwa ahari amashyamba, intoki, ubuvumu, imikoki, imbingo n'ahandi.
5. Kubarurira amashuri y'umukwabo
6. Kugabanya abantu banyura mu Kivu
7. Kugabanya abantu banyura mu Kivu
8. Kugabanya abantu banyura mu Kivu
9. Kugabanya abantu banyura mu Kivu
10. Kugabanya abantu banyura mu Kivu

# Les massacres antérieurs au génocide

## Octobre, décembre 1991: les tueries des Bagogwe

Source: République du Rwanda, ministère de la Justice, juin 1992

1° Faits infractionnels survenus avant le 15/12/1991.

(amnistiés par la loi n° 54 bis/91 du 15/11/1991).

Préfecture/Commune	Personnes tuées	Personnes disparues	Suicides
<b>A. GISENYI</b>			
- KIBILIRA	301	-	-
- SATINSYI	13	-	-
- GASEKE	31	-	-
- GICIYE	23	-	-
- KARAGO	68	-	-
- MUTURA	36	-	-
- RWERERE	3	11	4
- KANAMA	2	-	-
<b>B. RUHENGARI</b>			
- MUKINGO	15	29	-
- NKULI	46	-	-
- KINIGI	39	-	-

# L'autodéfense civile: le peuple hutu combattant

## Les recrues de Kigali fin mars 1994

Source: listes datées du 31 mars 1994, Archives du TPIR

PREFECTURE DE LA VILLE DE KIGALI

1. COMMUNE KACYIRU

1.1. SECTEUR DE KACYIRU

1.1.1. CELLULE DE KAMATAMU

NOM ET PRENOM	COMMUNE D'ORIGINE	ETAT CIVIL	PROFESSION
1. RUJUKUNDI Léonard	Mutura	Marié	Chauffeur ( ELECTROG
2. NDAGIJIMANA Joram	Mwendo	Célibataire	-
3. MUREKEZI Célestin	Kibilira	Célibataire	COBRA SECURITY
4. HARELIMANA Jean Damascène	MUKINGO	Célibataire	Commerçant détaillan
5. IYAMURENYE Léonard	BWAKIRA	Marié	S.O.S KACYIRU
6. TULIKUNKIKO Martin	HUKONDO	Célibataire	Policier (Préfectur
7. MALIRO Donat	Nyakinana	Marié	RWANDATEL
8. NTIBELINDA Bertin	Nshili	Marié	Veilleur
9. BICAMUMPAKA Théogène	Kibilira	Célibataire	Policier ( P.V.K.)
10. KARENZI Jean d'Amour	Kayove	Marié	Policier ( P.V.K.)
11. HAKIZIMANA	Gikomero	Célibataire	Maçon
		Marié	Commerçant

SECRET

# **Massacre du stade Gatwaro de Kibuye**

## **18 avril 1994**

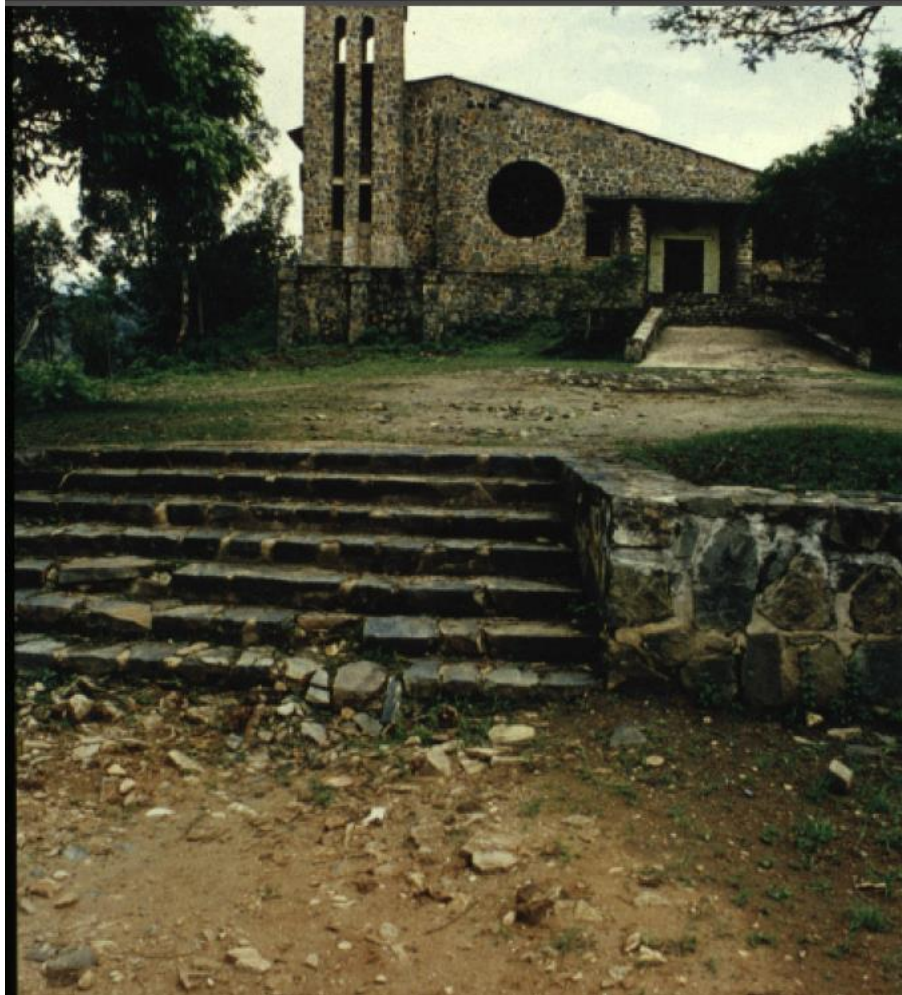
Source: Dr Bill Haglund, septembre 1995





# Église Saint Jean de Kibuye

Source: Dr Bill Haglund, septembre 1995



# La topographie comme arme

## Le fleuve Nyabarongo

Source: cliché personnel, Shyorongi, septembre 2008



« Ils exhument des personnes jetées dans les latrines près de la station Petrorwanda à Nyamirambo »

Archives des opérations d'exhumation à Kigali en 2000, CNLG.

